

Régie de l'énergie – Dossier R-3610-2006

**L'adaptation des programmes
d'efficacité énergétique
d'Hydro-Québec Distribution
aux réalités du terrain**

**Présentation de la CÉTAF-AQLPA-SÉ
par
France Sergerie**

Le 7 décembre 2006
Pièce C-6.22 - CÉTAF-AQLPA-SÉ-2 Doc. 2

Objectifs visés par notre intervention :

- Accroître les économies d'électricité au Québec
- Maximiser l'atteinte des objectifs visés par les programmes
- Assurer que les programmes soient bien adaptés aux réalités du terrain
- Offrir aux consommateurs la meilleure protection possible, afin de leur permettre de bénéficier pleinement des économies d'électricité visées par les programmes

(La CÉTAF travaille en partenariat avec HQD. Elle est également partenaire et en discussion constante avec la *Coalition canadienne de l'énergie géothermique*)

2

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3610-2006

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 7 DÉC. 2006

Pièces n°: C-6-22

Partie 1 :

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ

3

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

Le potentiel de la géothermie :

- **Potentiel d'économie d'énergie important tant au secteur résidentiel qu'aux secteurs commercial, industriel et institutionnel**
- **Économies variant entre 60% et 70% de la facture de chauffage**
- **Potentiel estimé à 940 GWh d'ici 2010 (Dossier R-3610-2006, pièce HQD-15, doc.2, pp. 24-25 et tableau 5.1)**

4

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

Le projet de HQD :

Au secteur résidentiel :

- Offrir une « prime-géothermie » dans le cadre du programme *EnerGuide*
- Pour être admissibles, les installations géothermiques devront être certifiées par la CCÉG
- Mieux promouvoir cette technologie

Au secteur affaires :

- Consolider les efforts de promotion
- Soutenir financièrement la géothermie dans les programmes *Initiatives-bâtiments, Initiatives-systèmes industriels, PIBGE et PIIGE*

5

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

Nos préoccupations :

- Nous saluons la volonté de HQD de bonifier l'intégration de la géothermie aux programmes de son PGEÉ
- Nous souhaitons que les montants investis par HQD soient à la hauteur de l'importance du potentiel de cette technologie et des barrières que représente le coût initial de l'investissement
- Afin d'atteindre les objectifs, il faut que les programmes demeurent souples et facilement accessibles

6

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

Nos préoccupations :

- **La CÉTAF a toujours été favorable à l'instauration de normes de qualité afin de protéger à la fois les consommateurs et la réputation de l'industrie ainsi que de favoriser la pleine atteinte des objectifs d'économie d'électricité**

- **Cela a d'ailleurs été un axe majeur de nos interventions devant l'ensemble des instances concernées**

7

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

- **Pour la CÉTAF, la certification des systèmes géothermiques devrait reposer sur 6 éléments :**

1° Sur la formation et l'accréditation des entrepreneurs et du personnel de chantier

2° Sur les normes de qualité et garanties en vigueur dans l'industrie (ex: CSA) ou sur celles à venir (DX)

3° Sur le fait que le maître-d'oeuvre et le foreur possèdent chacun une assurance responsabilité suffisante (au minimum 1 million \$ dans le secteur résidentiel)

8

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

4° Sur le rapport de forage et le rapport complet de mise en marche (incluant les calculs de charge)

5° Sur la présence d'un compteur de charge thermique ou autre mode de calcul de la performance

6° Sur la disponibilité d'un service après-vente par le maître d'œuvre

9

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

- **Ces conditions devraient s'appliquer aux systèmes de 20 tonnes et moins (240 000 BTU) installés dans les bâtiments**
- **Les secteurs commercial, institutionnel et industriel sont déjà bien organisés quant au contrôle de la qualité des systèmes ; il y a toujours un ingénieur impliqué dans les projets**

10

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

Concernant l'accréditation des personnes et entreprises œuvrant en géothermie :

- **Afin d'assurer la protection du public et des investissements publics il faut que les personnes œuvrant dans le domaine soient adéquatement formées ou possèdent l'expertise nécessaire**
- **Le programme d'accréditation doit être rigoureux afin d'assurer la qualité des installations, tout en veillant à ne pas poser de barrières excessives risquant de limiter l'offre en-deçà de la demande, réduisant ainsi les résultats d'économie d'électricité au Québec**

11

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

Il importe que les entreprises œuvrant en géothermie :

- **Soient titulaires d'une licence appropriée de la *Régie du bâtiment* et qu'elles détiennent l'expertise nécessaire en climatisation, réfrigération, ventilation ou chauffage**
- **Possèdent une assurance responsabilité suffisante (au minimum 1 million \$ dans le secteur résidentiel)**
- **Offrent un service après-vente**
- **Disposent d'au moins un technicien accrédité par chantier ainsi que d'un concepteur accrédité**

12

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

- La CÉTAF appuie la démarche de la *Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCÉG)* d'offrir une formation standardisée au personnel de l'industrie, une accréditation de celui-ci et une certification des systèmes géothermiques
- La CÉTAF a collaboré avec la *Coalition* dès le début de ses travaux
- La CÉTAF est en discussion constante avec la *Coalition* afin de bonifier le programme proposé, lequel est en amélioration continue

13

L'intégration bonifiée de la géothermie aux programmes du PGEÉ :

- Nous comprenons que le programme de la CCÉG sera effectif au début 2007
- Dans l'intervalle, nous recommandons à HQD de maintenir le *statu quo* quant au soutien apporté à la géothermie dans les programmes existants

14

Partie 2 :

L'administration des programmes du PGEÉ

15

L'administration des programmes du PGEÉ :

- **Les programmes *Initiatives-Bâtiments* et *Initiatives-Systèmes Industriels* ont des modalités administratives lourdes et des délais importants, freinant ainsi leur déploiement sur le terrain**
- **Souvent, les entrepreneurs doivent supporter financièrement les projets jusqu'à ce que les subventions soient octroyées par HQD**

16

L'administration des programmes du PGEÉ :

Le rapport SOGEMAP « Évaluation 2004 des programmes d'efficacité énergétique pour le marché affaires » (Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-2, Doc. 1, Annexe B, 2e partie) indiquait :

- « *[L]es participants ont certaines réserves quant [au] fonctionnement [du programme initiatives-Bâtiments]. Il y a de l'insatisfaction à l'égard des exigences et critères entourant la soumission d'un projet, le délai avant de recevoir une réponse d'Hydro-Québec sur l'acceptation du projet soumis et les délais avant de recevoir l'aide financière d'Hydro-Québec, une fois les travaux complétés.* » (p. 14)
- « *Le programme Appui aux initiatives - Systèmes industriels est comme le programme Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments - Marchés commercial et institutionnel un programme apprécié des participants mais qui suscite des critiques à l'égard du délai de réponse d'Hydro-Québec sur l'acceptation du projet soumis et des délais de réception de l'aide financière d'Hydro-Québec, une fois les travaux complétés.* » (p. 32)

17

L'administration des programmes du PGEÉ :

- **Nous constatons que des améliorations ont été apportées mais nous devons poursuivre les discussions avec HQD à ces égards**
- **Par exemple, dans le programme *Appui aux initiatives-Optimisation des bâtiments*, les délais peuvent être très longs (parfois jusqu'à 9 mois de traitement)**

18

L'administration des programmes du PGEÉ :

- **Dans le *Programme d'appui aux initiatives – optimisation des bâtiments* pour le commercial, le montant de l'aide qui sera accordé n'est pas connu au moment de la soumission. Ce n'est qu'une fois les calculs validés par HQD que le montant est connu**
- **Il serait bien que HQ fournisse une grille de calculs de charge simplifiée qui pourrait être utilisée pour les soumissions afin de palier ce problème**

19

L'administration des programmes du PGEÉ :

- **Aussi, il n'y a pas suffisamment de partenaires consultants accrédités par HQD et disponibles pour répondre à la demande. Cela entraîne des délais importants sur les projets et mine l'atteinte des objectifs des programmes**

20